

Compte-rendu de la réunion commission « Fonds social » - Jeudi 15 juin 2023

Présent.e.s : Véronique, Jean-Luc, Dominique, Georgina

Excusées : Elisabeth et Nicole

Point sur les demandes d'aide

- 1 demande rejetée :

Inscription à l'Université pour des cours d'apprentissage du français : 1800€ le trimestre.

N'entre pas dans les critères définis - Montant trop élevé

- 1 demande sans suite :

Renouvellement d'un titre de séjour pour Mme SUNDAY Loveth.

- Bilan des dépenses au 12 juin :

NOM	DEMANDE	MOTIF	FINANCEMENT ASTI	CO FINANCEMENT
	Cahiers	Ateliers français	15€	
M. KURTI Merikladj	Titre de transport pour déplacement PRD Rouen	Renouvellement d'attestation de demande d'asile (procédure Dublin)	14€	
M. CAMARA	Timbre fiscal 175€	Renouvellement d'un titre de séjour	87.5€	Secours catholique : 87.5€ CCAS : 0€
Mme OSAHENWINDA Endurance Domiciliée à FTDA Ne perçoit pas l'ADA	Titre de transport pour déplacement à l'OFPRA	Demande d'asile pour sa fille OBASUYU Justice (4 ans)	69€	
Mme SAMUEL Monica Hébergée par Le temps d'un toit	Timbre fiscal 375€	Obtention d'un titre de séjour parent d'enfant français	187.5€	Temps d'un toit : 187.5€
Mme TCHURGULIA Nestan	Timbre fiscal 375€	Obtention d'un 1 ^{er} titre de séjour pour sa fille TSULEISKIRI Gvanta	125€	Secours Catholique : 150€ CCAS : 100€
TOTAL au 12.06.23			498€	

Composition de la commission

Annick Espiasse qui participe à la commission des aides du Secours Catholique est d'accord pour rejoindre la commission fonds social de l'ASTI.

Timbres fiscaux

- L'aide à l'achat des timbres fiscaux est octroyée pour la délivrance d'un premier titre de séjour et également pour le renouvellement.

- Le fonds social ne prend pas en charge l'intégralité de la somme mais participe à un financement croisé : CCAS, Secours Catholique, autres. Peut-on solliciter La Voix Difficile ?

Pour aider la personne demandeuse dans ses démarches, faire un courrier indiquant le motif de la demande et le cofinancement envisagé. A remettre si la personne en ressent le besoin. **Préparer un courrier type.**

Pour CCAS : celui de la commune où réside la personne.

Don ou Prêt ?

Des avis différents :

- Le don résout le problème mais entraîne une dette "psy". Le prêt résout le problème mais, au cas où le remboursement devient impossible, la dette "psy" intervient avec rupture coupable vis à vis du donateur.
- Le prêt maintient le sentiment de dignité.
- En cas de don, la « dette psy » n'est pas une évidence. Il peut exister un sentiment de reconnaissance mais pas celui d'être redevable.

Vote indicatif et provisoire :

Sur les 4 présent.es, 2 pour le don, 1 pour le prêt, 1 abstention.
Il faut aussi recueillir l'avis d'Elisabeth et de Nicole.

Comment procèdent les autres associations ?

Au des informations dont dispose Jean-Luc, Le temps d'un toit et le Secours Catholique font des dons.

Des propositions :

On pourrait, après entretien avec la personne demandeuse pour une meilleure visibilité de sa situation, déterminer si c'est un don ou un prêt.

S'appuyer sur le formulaire « 4 pages » du CCAS. **A retrouver ou se procurer.**

Mode d'attribution des tickets de bus

Une demande de précisions a été exprimée : domiciliés Asti ? Nombre de tickets ?
Il apparaît toujours difficile de donner une réponse.

Attestation d'aide financière

Pour toute demande d'aide, faire remplir une attestation. Nécessaire pour la comptabilité.
A retrouver dans le cahier fonds social dans le bureau d'accueil. Et sur le site dans « documents utiles »

ATTESTATION

Je soussigné(e),

certifie avoir reçu de l'ASTI 14, Association de Solidarité avec Tou.t.es les Immigré.e.s du Calvados, une aide financière d'un montant de
.....euros,

au motif suivant :

Fait à Caen, le

Signature :